

## REUNION DU 09 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt deux, le neuf février à treize heures, s'est réuni le Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joachim BOISARD, Maire, pour délibérer des questions posées à l'ordre du jour.

En raison de l'épidémie, le conseil municipal a été convoqué dans la salle des fêtes de CADARSAC.

Présents : Mr BOISARD Joachim, Maire, Mme ANTONIAZZI Jocelyne, Mr BLOT Eric, Mr BERARD Mickaël, Adjoints, Mmes, WARSMANN Florence, Mrs ESBEN Xavier, PARRA FERNANDEZ Lucien, et MOUCHEBOEUF Bernard, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Mme LAFRAIE.

Mme LAFRAIE a donné procuration à Mr BOISARD.

Le compte rendu de réunion en date du 13 Décembre 2021 est approuvé et signé à l'unanimité.

### IDELIBERATIONS :

1) Eco pâturage : Dépôt de dossiers de subvention.

Réf : 2022 :01

Monsieur le Maire présente les devis relatifs à la mise en place d'un éco pâturage sur le site du lac à CADARSAC. Afin de mettre en place ce projet, la commune souhaite déposer des demandes d'aides financières auprès de :

- La D.E.T.R.
- La CALI
- Du Fonds Européen de Développement Régional- FEDER

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes est le suivant :

| <b>Devis</b>                      |                          |     |
|-----------------------------------|--------------------------|-----|
| Moutons et poney (box et clôture) | 30 309.41 € HT           |     |
| Rucher pédagogique                | 14 800.00 € HT           |     |
| Panneau pédagogique               | 2 260.00 € HT            |     |
|                                   | -----                    |     |
| <b>Total HT</b>                   | <b>47 369.41 € HT</b>    |     |
| <b>Subventions</b>                |                          |     |
| DETR                              | 11 842.35 €              | 25% |
| CALI                              | 7 105.41 €               | 15% |
| FEDER                             | 18 947.76 €              | 40% |
|                                   | -----                    |     |
| <b>Total HT</b>                   | <b>37 895.52 € HT80%</b> |     |
| <b>Autofinancement :</b>          | <b>9 474.00 €</b>        |     |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- Adopte l'opération de ce projet d'Eco pâturage
- Approuve le plan de financement prévisionnel
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

2) Vidéo protection : Dépôt de dossiers de subvention.

Réf : 2022-02

Monsieur le Maire présente le devis relatif à la mise en place d'une vidéo protection sur la commune Afin de mettre en place ce projet, la commune souhaite déposer des demandes d'aides financières auprès de :

- La D.E.T.R.
- FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation)

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes est le suivant :

| Devis                    |                       |               |
|--------------------------|-----------------------|---------------|
| <b>Total HT</b>          | <b>40 503.00 € HT</b> |               |
| <b>Subventions</b>       |                       |               |
| DETR                     | 12 150.90 €           | 30%           |
| FIPDR                    | 20 000.00 €           | 49.38%        |
|                          | -----                 | -----         |
| <b>Total HT</b>          | <b>32 150.90 €</b>    | <b>79.38%</b> |
| <b>Autofinancement :</b> | <b>8 352.10 €</b>     |               |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- Adopte l'opération de ce projet de vidéo protection
- Approuve le plan de financement prévisionnel
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

3) SIVU Chenil du Libournais : suite à démission, remplacement d'un délégué suppléant.

Réf 2022 -03

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que suite à la démission de Monsieur Laurent SAINTESPES, Conseiller Municipal et délégué suppléant au SIVU Chenil du Libournais, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Le Conseil Municipal, par 09 voix pour, désigne :

- Mr Joachim BOISARD délégué suppléant du SIVU Chenil du Libournais.

## **II SERVICE NATIONAL UNIVERSEL**

Le Maire explique ce qu'est le SNU :

Le Service national universel s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans pour une société de l'engagement, et s'articule en trois étapes clés :

1. **un séjour de cohésion** de deux semaines visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense. Au cours de ce séjour, les jeunes volontaires participent à des activités collectives variées et bénéficient de bilans individuels (illettrisme, compétences notamment numériques) ;
2. **une mission d'intérêt général** visant à développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des jeunes dans la société. Fondées sur des modalités de réalisation variées, **84 heures** effectuées sur une période courte ou répartie tout au long de l'année, ces missions placent les jeunes en situation de rendre un service à la Nation.

3. **la possibilité d'un engagement volontaire d'au moins 3 mois**, visant à permettre à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun. Cet engagement s'articule principalement autour des formes de volontariat existantes : service civique, réserves opérationnelles des Armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, service volontaire européen, etc. Cet engagement volontaire peut être réalisé entre 16 et 30 ans.

*Après débat, il est décidé que la commune va s'inscrire dans cette démarche et plus particulièrement sur « la mission d'intérêt général »*

### **III COLLECTE DES VEGETAUX :**

*Monsieur le maire propose aux membres du conseil d'organiser 2 fois par an une collecte des végétaux. Les dates de collecte seront choisies et l'inscription se fera en mairie. Accord de l'assemblée.*

### **IV REMPLACEMENT SECRETAIRE**

*Monsieur le maire informe l'assemblée que Madame Bernadette PEYNAUD fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Recrutement à effectuer.*

### **V QUESTIONS DIVERSES :**

- *TIJ : Au 21 février, 2 personnes pendant 3 jours seront mis à la disposition de la mairie. Ils aideront l'employé communal (abattage arbres à la Châtaigneraie et débroussaillage à La Cabanne)*
- *Fête du Lac : elle aura lieu le week-end du 20, 21 et 22 Mai avec courses cyclistes et en particulier le championnat régional le dimanche après-midi. Organisation importante.*
- *Pêche : Panneaux remis. Nettoyage des berges pour les enduros « carpe »*

*Mme ANTONIAZZI*

*Mr BERARD*

*Mr BLOT*

*Mr BOISARD*

*Mr ESBEN*

*Mme LAFRAIE  
Procuration à mr BOISARD*

*Mr MOUCHEBOEUF*

*Mr PARRA FERNANDEZ*

*Mme WARSMANN*